



DEVIS	
Date	Numéro
03/10/2022	0310

THE RAINBOW FACTORY

S.A.S.U au capital de 50 000€
326 rue Henri Becquerel - 60230 Chambly
Tel : 01.30.28.08.41
SIRET 838 467 686 00039
N° TVA intracomm. FR40838467686
Contact : Sandra ABDULAH I
Email : sandra@therainbowfactory.fr

À :
MX EVENEMENT
Tristan Gaudefroy

MX EVENEMENT / COURBEVOIE / 06 OCTOBRE 2022

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Jour	Montant HT	Descriptif
Road	290	1,00	1,00	290,00 €	14h00-16h puis 19h30-21h00
TOTAL HT				290,00 €	
TVA 20 %				58,00 €	
				TTC	348,00 €

(ou Exonéré de TVA, art. 293-B du CGI)

Devis valable 30 jours

Modalités de paiement :

Paiement à réception de facture (30j de delais)

Coordonnées bancaires :

BIC AGRIFRPP882
IBAN FR76 1820 6001 2465 0491 9012 881
BANQUE ET AGENCE CREDIT AGRICOLE - L'ISLE ADAM

Date :

Signature avec mention
"bon pour accord" :



Conditions Générales de Vente THE RAINBOW FACTORY

1. La société The Rainbow Factory n'enregistrera définitivement les commandes ou les réservations qu'à la réception d'une signature du devis précédée de la mention « Bon pour accord » à l'emplacement prévu à cet effet et accompagné de l'acompte prévu sous réserve de disponibilité. Un acompte de 25% du montant total du devis signé sera exigé (à partir de 50 000€ HT). Si celui-ci n'a pas été joint à la commande, il est irréfragablement considéré comme dû.

Tout retard de règlement donnera lieu au paiement de pénalités de retard au taux annuel de 20 % et d'une indemnité forfaitaire de 40€ conformément à l'article L.441-6 du code du commerce.

2. Si annulation **jusqu'à 2 semaines** avant l'évènement : 35% du montant du devis sera demandé.

Si annulation **entre 2 semaines et 1 semaine** avant l'évènement : 50% du montant du devis sera demandé.

Si annulation **à moins d'1 semaine** avant l'évènement : 100% du montant du devis sera demandé.

Toute résiliation par le client d'une réservation ou d'une commande quelle qu'en soit la cause entraîne pour celui-ci la perte de l'acompte à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible.

3. La société The Rainbow Factory est libérée de ses obligations et se réserve le droit d'annuler toute commande ou réservation pour tous cas fortuits ou en cas de force majeure tels que : incendie, intempéries, grèves, émeutes, pandémie,...

4. La société The Rainbow Factory se réserve la possibilité, en cas de nécessité, de remplacer certains équipements prévus, par d'autres, de qualité équivalente.

5. Pendant toute la Prestation et notamment jusqu'à l'enlèvement du matériel par The Rainbow Factory à la fin de la manifestation du Client, ce dernier reste responsable de tout vol, total ou partiel, dégradation, perte ou dommage subis par le matériel y compris les lampes et câbles, et s'engage à rembourser à The Rainbow Factory le cout des réparations au prix d'atelier et les rachats de matériels perdus ou irréparables au prix catalogue des fabricants ou de leur distributeur en vigueur au moment du remplacement.

The Rainbow Factory recommande formellement et fortement au Client de souscrire une assurance dédiée auprès d'une compagnie notoirement connue et de prendre toutes dispositions utiles pour garantir le gardiennage du lieu de la Prestation en dehors des heures de travail du personnel The Rainbow Factory.

6. La fourniture d'électricité ou d'eau selon le cahier des charges du devis sont à la charge du client. Toute défaillance technique à ce niveau, entraînant ou non des dégâts aux matériels installés par la société The Rainbow Factory sera placée sous la responsabilité du client.

7. Aucune réclamation ne sera reçue postérieurement au jour de la manifestation.

8. En cas d'incident perturbant le déroulement technique de la manifestation incombant à la société The Rainbow Factory, la responsabilité de celle-ci est, dans tous les cas limités au montant de la prestation.

9. Les prix pratiqués sont ceux du devis, sous réserve de disponibilité, à la date de la validation du contrat. The Rainbow Factory se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis sur des devis émis et dont la date de validité est dépassée. Le taux de T.V.A. appliqué est le taux en vigueur à la date de facturation.

10. L'auteur de toute commande ou réservation est irréfragablement présumé avoir accepté les conditions générales sans restriction ni réserve. Ces dernières prévalent sur celles éventuellement portés sur les documents commerciaux du client.

11. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente ainsi que toute commande ou réservation seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris – France.

Fait à Chambly, le ____/____/____

Pour le Prestataire :

Nom – PRENOM :

Qualité :

Signature mention « lu et approuvé » :